



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2025

Étaient présents : Mme VILLEMAGNE-RIVET Amandine,
MM. PALLUEL-LAFLEUR Frédéric, M. BLANDIN Patrice,
GIRARD Jean, PERRIER Bertrand

Absent : M. CHALONS Arnaud

Excusé : M. BALCAEN Stéphane, BRAISAZ Jean-Pierre

Pouvoir :

Secrétaire : M. BLANDIN Patrice

Le maire ouvre la séance à 19h20 et présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la dernière réunion du 6 février 2025 et demande s'il y a des remarques. Le procès-verbal est approuvé par tous les membres présents.

M. BLANDIN Patrice est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Membres présents : 5 votants : 5

✓ Approbation du Compte de gestion 2024.

Le maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de l'exercice 2024 avec les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par notre comptable public, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

✓ Vote du Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2024 qui fait ressortir les éléments suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	233 589,00	211 342,46	
Recettes	394 674,11	148 543,45	
Résultat exercice 2024	161 084,87	-62 799,01	
Report exercice 2023	100 468,08	-80 948,14 Déficit 2023 reporté	
Résultat de clôture exercice 2024	261 552,95	-143 747,15	
Restes à réaliser 2024		-49 386,27	
Résultat global	261 552,95	-193 133,42	

Le maire se retire comme le veut la loi, le premier adjoint prend sa place pendant le vote du Compte administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2024.

Le maire reprend sa place.

✓ **Affectation du résultat.**

Le Compte Administratif 2024 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 261 552,95 € et un déficit d'investissement de 193 133,42 €, il est proposé d'affecter la somme de 193 133,42 € au compte 1068, au Budget Primitif 2025 afin de couvrir le déficit d'investissement en totalité et de reporter la somme de 68 419,53 € en recettes de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 193 133,42 € au compte 1068 en investissement et de reporter la somme de 68 419,53 € en recettes de fonctionnement au BP 2025.

✓ **Vote des taux 2025 des impôts directs locaux.**

Le maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2024.

Après avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir les taux communaux 2024** pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) = 24,05%
- Taxe Foncière (non bâti) = 80 %
- Taxe d'habitation = 8,75 %

(En appliquant la majoration en franchise de lien du taux de TH prévue au 4 du I de l'article 1636 B sexies du CGI).

✓ **Vote du Budget Primitif 2025.**

Le maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif élaboré en réunion de travail avec les projets pour 2025. L'état de la dette est également présenté aux conseillers.

Fonctionnement : Les inscriptions en dépenses font ressortir un total de 271 635 €. En recettes, le montant des inscriptions fait ressortir un total de 349 622,47€. Ce qui permet de prévoir un excédent de 77 987,47 € à rajouter au résultat de l'exercice 2024 reporté de 68 419,53 €, soit un total de 146 407 € à reporter en recettes d'investissement. Total du fonctionnement en dépenses et recettes : 418 042 €.

	Dépenses		Recettes
Charges à caractères général	134 870,00	Atténuation des charges	1 000,00
Charges de personnel	109 200,00	Produit des services et ventes diverses	1 300,00
Atténuation de produits	3 000,00	Impôts et taxes	211 500,00
Autres charges de gestion courante	21 365,00	Dotations et participations	123 796,00
Charges financières	2 200,00	Autres produits de gestion courante	12 020,47
Charges exceptionnelles	1 000,00	Produits financiers	6,00
		Excédent 2024 reporté	68 419,53
Virement à la section d'investissement	146 407,00		
TOTAL	418 042,00	TOTAL	418 042,00

Investissement : Les recettes s'élèvent à 347 537,58 € avec le report de la section de fonctionnement de 146 407 € et une affectation du résultat de 193 133,42 € au compte 1068, soit un total de 687 078€. La capacité d'auto financement est de 122 886 €.

Dépenses inscrites pour 543 330,85 € avec un report du déficit d'investissement de 2024 de 143 747,15 €, soit un total de dépenses de 687 078 €. Total de l'investissement en dépenses et recettes : 687 078 €.

	Dépenses	Recettes	
Remboursement capital	47 000,00	19 479,00	FCTVA
Déficit 2023 reporté	143 747,15	3 999,58	Taxe d'aménagement
		193 133,42	Affectation résultat 2023
		146 407,00	Virement de la section de fonctionnement
Logiciel périscolaire	1 200,00		
DICRIM et éditions	4 888,78	2 440,00	Subvention Fonds Barnier
Achat terrains	13 000,00		
Achat extincteurs,	824,29		
armoires incendie	10 000,00		
Remboursement acquisition EPFL (Granges Longues)	27 000,00		
		1 435,00	Subvention département (Toit église)
Régul voiries (1ere et 2ème tranche)	90 360,00		
Acquisition (Régul voiries) écriture d'ordre	60 00,00	60 000,00	Régul voirie écriture d'ordre
Réfection Route de la Noyelle	75 582,00	24 564,00	FDEC
Réparation route Champloux	64 280,00		
Alimentation d'eau du cimetière	1 385,00		
Piste forestière de la Joue	19 000,00		
Projet archi Granges Longues	35 000,00		
Aménagement carrefour	79 434,78	65 000,00	DETR
Mur ancien	13 536,00	20 620,00	Amende de police
EPS Consultant	480,00	150 000,00	Emprunt
M.O Sécurisation	360,00		
TOTAL	687 078,00	687 078,00	TOTAL

Il a été décidé de recourir à un emprunt de 150 000 € afin de financer les réfection de voiries (Route de la Noyelle et Champloux) ainsi qu'une partie des régularisations de voiries.

Pour mémoire : État de la dette

2025 : 105 000 €

2026 : 58 000€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2025 avec un montant en dépenses et recettes de fonctionnement de 418 042,00 € et un montant de dépenses et recettes d'investissement de 687 078,00 €.

✓ Périscolaire :

Pour mémoire, la commune, ainsi que Notre dame des Millières, et Verrens-Arvey, devront dès septembre 2025 assurer l'accueil périscolaire du midi.

Pour répondre à cette décharge de la part d'Arlysère, la commune devra engager deux personnes (contrats de 8h par semaine) et acheter un logiciel. Après étude comparative, le choix s'est porté sur

FamilyClic, logiciel utilisé par de nombreuses mairies, un peu plus cher que son concurrent direct 3D Ouest mais beaucoup plus pratique et ayant un service de maintenance très réactif.

Le service proposé sera identique aux années précédentes, les parents apporteront le repas de leur enfant, qui sera réchauffé sur place par le personnel de la mairie mis à disposition. En revanche, il n'y aura pas de limite de place. Les modalités seront précisées ultérieurement.

✓ **Convention d'adhésion SANTE CDG 73.**

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) Souscrits par leurs agents.

Cette participation ne pourra être inférieure à 15 € par agent.

Le CDG73 lance, pour le compte des collectivités, une procédure de mise en concurrence afin de proposer une convention pour 6 ans

M. Le maire propose aux conseillers de mandater le CDG 73 à cet effet.

Après avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité.

✓ **Demandes de subvention**

La mairie a reçu des demandes de subvention de la part du Restau du Coeur et de l'association du Don du Sang. Compte tenu du nombre croissant de demandes de subventions la commune ne subventionne que la Tirelire de l'école.

✓ **Questions diverses :**

- Point sur l'enquête publique en cours

Une enquête publique concernant la régularisation des voiries est actuellement en cours. Pour rappel cette enquête se base sur les relevés de MESUR'Alpes géomètre mandaté par la commune. Sa mission consistait à se baser sur l'existant (le goudronnage de la route) afin de pouvoir contacter chaque propriétaire pour régulariser la situation. La consultation se terminera le 11 avril et sera suivi des conclusions du commissaire enquêteur Mme GIROD.

- Fermeture du CPI (Centre Première Intervention) de Cléry

Fermeture de l'unité opérationnelle de Cléry à compter du 1er mars 2025 par décision du Préfet N° 2025-18. Cette décision découle des objectifs du contrat opérationnel du SDIS Savoie permettant un maillage territorial plus pertinent des centres d'incendie.

- Point sur le poste d'agent communal

Suite à un essai de quelques jours, l'agent n'a pas donné suite, pour raisons familiales.

- Point sur le DICRIM : Demande de subvention (Fonds Barnier) et visuel possible dès fin avril format A5

L'année dernière la commune a mandaté la société Astérisque pour la mise en place le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ainsi que la réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques (DICRIM). Ce document indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs. Un livret format A5 sera distribué à chaque habitant d'ici l'été. Une demande de subvention a été déposée auprès du fonds BARNIER.

- Point sur les Granges Longues (3 architectes sollicités):

La commune a lancé un appel d'offres pour la mission diagnostic en vue de la réhabilitation des Granges Longues auprès de 3 architectes du patrimoine Projet Granges Longues :Mme RANDON, MM BOYER et PeERRON. A ce jour, EPFL est en pourparler avec le seul propriétaire qui n'a pas encore donné son accord. Parallèlement 3 architectes ont été sollicités pour réaliser un projet de réhabilitation. Le dossier est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé ainsi que les questions diverses.

La séance est levée à 21h

Le Maire,

Frédéric PALLUEL-LAFLEUR



Le secrétaire de séance

BLANDIN Patrice

